



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Selon la délibération n°20210316-25 - Aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE

Formulaire à compléter, imprimer, signer puis envoyer à :

-  Par courrier à : Communauté de Communes des Villes Sœurs
12 avenue Jacques Anquetil 76260 EU
-  Ou par mail à mobilite@villes-soeurs.fr

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier :

DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage * :

Nom de naissance * :

Prénom * :

Né(e) le * : ___ / ___ / _____ à * :

Téléphone * : ___ . ___ . ___ . ___ . ___

Courriel de contact * :

ADRESSE *

N° d'appartement/étage : Entrée/Bâtiment/Immeuble :

Numéro : Rue / voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

INFORMATIONS SUR LE VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

N° facture* :

Date de facture* :

Prix TTC en euros* :

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Je suis majeur
- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la CCVS, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la CCVS par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répréhensible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République.
- Je joins l'ensemble des pièces justificatives énoncées dans la notice

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le :

à :


Signature


NOTICE / REGLEMENT

Ce formulaire permet à toute personne physique majeure de demander une aide financière de la Communauté de Communes des Villes Sœurs en contrepartie de l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le formulaire est téléchargeable sur <https://www.villes-soeurs.fr/vie-quotidienne/transport-mobilite/aide-velo-electrique/> ou disponible sur demande. Il doit être complété, signé et envoyé par courrier ou par mail à la Communauté de Communes des Villes Sœurs à l'adresse citée en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

NB : Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.

 Le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la Communauté de Communes des Villes Sœurs par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répréhensible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République.

 **Attention :** la demande d'aide doit être formulée auprès de la Communauté de communes des Villes Sœurs au plus tard dans les 2 mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste ou accusé de réception du courriel faisant foi).

Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ Être acquis par une personne physique majeure justifiant de son domicile sur l'une des 28 communes de la Communauté de communes des Villes Sœurs,
- ✓ Être neuf,
- ✓ Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- ✓ Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,
- ✓ Ne pas servir à la location

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert. En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide sur émission d'un titre de recette.

Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- Copie d'un justificatif de domicile sur l'une des 28 communes de la Communauté de communes des Villes Sœurs de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.
- Copie de la facture d'achat du cycle : qui mentionne nom, prénom et adresse du demandeur, les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture doit être postérieure ou égale au **16 mars 2021**.

 **Le montant de l'aide** allouée par la Communauté de communes des Villes Sœurs est de **25%** de la valeur d'achat TTC du vélo à assistance électrique (VAE) **plafonné à 150 €**, dans la limite d'un VAE par personne.

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la CCVS, dans le cadre de sa mission de service public, afin de traiter votre demande de prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Contact : dpo@villes-soeurs.fr Lien : www.villes-soeurs.fr/donnees-personnelles. Si vous estimiez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » n'étaient pas respectés, vous pourriez vous adresser à la CNIL.